Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20261002-20260605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.
Excusés : H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU
Secrétaire : S.MOREAU

Membres de référence : 19	Membres ayant pris part à la délibération : 19	Membres en exercice : 19

TRAVAUX ECOLE DE LA PRESQU'ILE– CONSULTATION TRAVAUX ELECTRICITE (1.1)

Le conseil municipal,

VU le Code des Marchés Publics,
VU la décision du conseil d'état du 17 avril 2026 n° 503 412,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser les travaux d'électricité et de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Décide*** de consulter par écrit trois entrepreneurs en vue de fournir des devis pour un montant estimatif de travaux de :
  - Tranche ferme travaux d'électricité : 40 000 € HT
  - Option VMC : 45 000 € HT
- ***Autorise*** le maire à signer le devis à intervenir à l'issue de la procédure, avec les entreprises présentant l'offre la mieux-disante pour des travaux programmés en 2027,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Côtes-d'Armor